

# Psychologues: DU CYNISME AUX SINISTRES!

Tandis que le ministère de la santé dit s'interroger encore sur la future structuration institutionnelle des psychologues, le SNP et l'UFMICT-CGT, sous couvert de sondages et d'enquêtes, se feraient-ils les auxiliaires des projets ministériels ?

Les jeux seraient-ils déjà faits ?

N'y aurait-il pas d'autre voie qu'un service de psychologie ?

En effet, le sondage en ligne du SNP ne porte que sur l'organisation interne de ce service.

L'UFMICT-CGT, quant à elle, se réfère à la « future organisation des psychologues » pour envisager une renégociation de la fonction FIR.

**Est-ce-à-dire que, pour ces organisations, le statut des psychologues serait déjà démantelé ?**

Un rappel s'impose :

Le 28 janvier 2011, à l'appel de la Fédération Sud Santé Sociaux et de l'UFMICT CGT, les psychologues, tous secteurs confondus, étaient dans la rue en un vaste mouvement de protestation unitaire et déterminé.

La réponse du Ministère de la Santé à cette journée de revendication a été la mise en place de groupes de « concertation ». Le Ministère profite de ces groupes de travail pour accomplir avec cynisme son œuvre de mise en pièces de l'hôpital public.

Dans un contexte de destruction massive des services publics, comment ne pas penser que ces participations (enquêtes et questionnaires) valent agrément de la politique gouvernementale ?

Quel sens alors l'UMICT-CGT qui partage notre analyse sur la casse des statuts donne-t-elle à cette enquête sur la fonction FIR ?

Quand au SNP, après s'être fait le chantre d'un ordre professionnel des psychologues, il donne corps à un projet de « service de psychologie » chargé de promouvoir « les bonnes pratiques » qui ne fait que donner quitus à une politique mise en œuvre depuis 2005-2008 (cf plan psychiatrie et santé mentale p 47).

**Refusons toute collaboration et revenons-en aux revendications exprimées par les psychologues, tous secteurs confondus, le 28 janvier 2011 !**

SUD Santé Sociaux appelle, sur la base des revendications initiales, à la création d'un rapport de force dans l'unité la plus large, à résister aux tentatives de divisions.

*- contre la dilution de la profession de psychologue dans des métiers intermédiaires réduits à l'exercice de compétences, encadrées par la définition de pratiques formatées.*

*- pour le maintien de la profession de psychologue dans un exercice à multiples perspectives, auprès des individus, des équipes et dans l'institution.*

*- pour l'officialisation du temps nécessaire à la Formation continue, la documentation, l'Information et la Recherche liée à la pratique clinique, pour les psychologues, mais aussi pour l'ensemble des professionnels dont l'activité s'exerce dans le champ du soin, de l'éducatif et de l'accompagnement médico-social.*



Union syndicale  
**Solidaires**